

Rapport N° 78

Reconstruction et élargissement du PS CFF – Pont de la Redoute Prestations d'ingénieurs – Etudes Demande de crédit de CHF 119'880.- TTC

Nyon, le 21 décembre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 26 novembre 2012 en présence de MM. BODMER Fabrice, COLOMB Jacky, GLASSON Philippe, MERMILLIOD Jean-Claude, SOLDINI Sacha, STALDER Olivier, UELTSCHI Bernard et Mme SCHWERZMANN Danièle, présidente et rapporteuse.

Pour ce projet, la commission a reçu et entendu M. Le Municipal Olivier MAYOR ainsi que M. François MENTHONNEX, chef de service des Travaux et environnement.

INTRODUCTION

Historique

En avril 2007, le Conseil communal avait adopté le préavis no 29 concernant l'élargissement du pont de la Redoute.

De 2009 à 2011, plus de 6 variantes d'avant-projets et un projet définitif ont été réalisés. Avant de procéder à l'envoi du dossier soumis à l'Office fédéral des transports, il a été demandé de faire expertiser le dimensionnement du pont par un bureau d'ingénieurs extérieur au dossier, mandaté par la Commune de Nyon.

Cette expertise établie avec le dossier complet de plans a été soumise au CFF. Ces derniers ont rejeté la note de calcul qui ne permettait pas d'apporter toutes les garanties sur la statique du pont. Dès lors, le préavis fut interrompu puisqu'aucun consensus technique n'a pu être trouvé entre CFF, mandataire et expert.

Aujourd'hui

Le projet de reconstruction du pont reste d'actualité au vu des nouvelles contraintes liées au transport public urbain au quart d'heure et au projet de mobilité douce qui relie Prangins à Nyon, le long des voies CFF, côté lac.

Le présent préavis est déposé en vue de relancer les études en accord avec les nouvelles exigences des CFF et intégrer le tracé mobilité douce entre Nyon et Prangins.

Le préavis n°29, pour lequel CHF 110'000.- ont déjà été dépensés en études, sera prochainement bouclé. Une des raisons de ce bouclage est la rupture de contrat, par la Municipalité, avec l'ingénieur chargé de l'étude. La poursuite des études par un autre bureau aurait provoqué un dépassement de crédit. La Municipalité n'a pas souhaité aller dans ce sens. Cependant, le Municipal nous a affirmé qu'une partie de ces études peut être reprise pour le nouveau projet et que l'argent ainsi dépensé n'est pas entièrement perdu.

DESCRIPTION DU PROJET

Le « pont de la Redoute » lie les communes de Prangins et de Nyon. Il est entièrement situé sur territoire nyonnais. Le quartier dit des « Mélézes » est source d'augmentation du trafic entre les deux communes. Il devient dès lors indispensable de redimensionner cet ouvrage en maçonnerie vieux de plus de 100 ans, au demeurant en bon état.

Il s'agit de :

- conserver la circulation des véhicules à phases alternées afin de constituer un régulateur de trafic
- créer un double élargissement réservé aux piétons et aux cycles (passer de 4,80 m à 8 m de largeur)
- prolonger la mobilité douce sur la Redoute
- envisager la construction d'une 3^{ème} voie CFF à moyen/long terme.

La commission demande en outre à la Municipalité de prévoir des dispositifs anti-suicide eu égard à la proximité de l'hôpital psychiatrique de Prangins.

Les prestations attendues sont réparties comme suit :

- prestations d'ingénieurs – mandataires : relevés de géomètre; établissement du projet définitif ; appel d'offres public
- prestations de l'ingénieur – expert : vérification du dimensionnement et de la note de calcul
- prestations CFF : vérification du dimensionnement et de la note de calcul, et du rapport de l'expert.

La première étape consistera pour la commune à détruire la chaussée du pont actuel et construire un nouveau pont au-dessus de l'arche de l'ancien.

Par la suite, la démolition de la voûte se fera par les CFF et à leurs frais lorsqu'il s'agira de faire passer la 3^{ème} voie.

FINANCEMENT

Ce préavis est devisé à hauteur de CHF 119'880.- TTC. Le projet de construction du nouveau pont est estimé à ce jour à CHF 1'400'000.- , montant validé par l'expert mandaté par les CFF.

Les pronostics avancés pour la construction sont les suivants :

Coût de construction estimé	1'400'000.-	(montant apprécié par le futur mandataire de la commune de Nyon)
Participation CFF	500'000.-	(montant forfaitaire)
Participation La Mobilière	723'525.-	(fonds de réserve)
Participation Prangins (1/3 de 1,4 mio)	466'000.-	(montant négocié en 1994 au moment de la construction du quartier des Mélézes à Prangins)

Le coût de construction ne nécessitera pas de dépenses de la part de la Commune.

CONCLUSIONS

La reconstruction du pont de la Redoute répond au développement à venir des transports publics et de la mobilité douce de l'agglomération nyonnaise.

C'est donc à l'unanimité que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accéder à la demande de la Municipalité et de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

- vu** le préavis N° 78 concernant les prestations d'ingénieurs relatives aux études nécessaires à la reconstruction et à l'élargissement du PS CFF – Pont de la Redoute,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 119'880.- TTC pour financer les prestations d'ingénieurs comprenant les études de reconstruction et d'élargissement du PS CFF – Pont de la Redoute,
2. de porter ce crédit au compte N° 9143.20 "dépenses amortissables en 5 ans".

La Commission :

BODMER Fabrice
COLOMB Jacky
GLASSON Philippe
MERMILLIOD Jean-Claude
SOLDINI Sacha
STALDER Olivier
UELTSCI Bernard
SCHWERZMANN Danièle (Présidente et rapporteuse)